

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							J				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — Fête grandiose : Cinquantenaire de professorat de MM. F.-X. Toussaint et N. Lacasse : La messe — Le dîner — Conférence pédagogique — Séance littéraire et musicale : compte-rendu de la soirée : Adresse par M. J. Ahern — Réponses par MM. Toussaint et Lacasse — Discours de M. C.-J. Magnan. — Une belle brochure. — Actes officiels.

LA MESSE

A huit heures, le 19, une grand'messe solennelle a été chantée dans la chapelle de l'école normale Laval. Sa Grandeur Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke, officiait, ayant pour prêtre assistant, M. l'abbé Lessard, curé de Saint-Romuald et ancien élève de l'école normale ; diacres d'honneur : MM. les abbés Marchand et Plante ; diacres d'office : MM. les abbés Thibateau et Paradis. Mgr Gagnon remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

Plusieurs membres du clergé rehaussaient de leur présence l'éclat de cette cérémonie. Outre NN. SS. les évêques Bégin, archevêque de Cyrène et coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau, Gravel, évêque de Nicolet et Labrecque, évêque de Chicoutimi, nous avons remarqué Mgr B. Pâquet, recteur de l'Université Laval, Mgr Marois, vicaire-général, Mgr Têtu, du palais cardinalice, M. le curé Faguy, les RR. PP. Martineau et Proulx, S. J., les Révérends Frères directeurs des écoles chrétiennes de Québec, M. l'abbé Pâquet, curé de Saint-Casimir, M. l'abbé J. Gagné, curé de Maria et ancien élève de l'école, M. l'abbé A. Marcoux, vicaire à Saint-Augustin, ancien élève, MM. les abbés Gariépy, Fournier, Fraser, ecclésiastiques et anciens élèves, les Révérends messieurs du Séminaire, de l'Archevêché et plusieurs autres membres du clergé dont nous oublions malheureusement les noms.

Dans l'assistance : l'honorable Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, le sénateur C. A. P. Pelletier, M. Nap. Legendre, M. N. E. Dionne, M. L. G. Des-

Fête grandiose

CINQUANTENAIRE D'ENSEIGNEMENT DE MM.
F.-X. TOUSSAINT ET N. LACASSE

Le 19 mai 1893 a ajouté une page mémorable aux annales pédagogiques de notre province. La fête du cinquantenaire a été réellement belle, grandiose même et propre à faire beaucoup de bien au corps enseignant. Les anciens et anciennes élèves de l'école normale Laval, en cette circonstance, ont fait preuve d'une générosité qui les honore.

L'association des instituteurs de Québec, MM. les inspecteurs d'écoles de cette région, M. le Principal et les professeurs de l'école normale Laval, les membres du comité d'organisation se sont acquittés noblement de leur devoir. Le succès de la démonstration les récompense largement des fatigues qu'ils se sont imposées. (1)

(1) Voici comment le comité d'organisation était composé : M. l'abbé Th. G. Rouleau, Principal de l'école normale Laval, président honoraire ; M. l'abbé A. Caron, Assistant Principal, président actif ; M. C. J. Magnan, secrétaire-trésorier ; MM. J. Létourneau, J. Prémont, inspecteur d'écoles, J. B. Cloutier, J. Ahern, Jules Cloutier, C. Lefèvre, D. Frève, G. Gagnon, membres du comité.

jardins, M. Chabot, professeur à l'école normale Jacques-Cartier et plusieurs autres citoyens distingués.

M. et Mme Jos. Archer qui, il y a quinze jours célébraient leur cinquantenaire matrimonial, assistait aussi à ce cinquantenaire de professorat.

Les anciens et les anciennes élèves étaient en nombre considérable.

Le personnel de l'école normale, au grand complet, assistait à la partie religieuse des noces d'or : M. le Principal et M. l'Assistant, MM. les professeurs, les maîtres-d'étude et les élèves des deux départements.

Le programme musical a été exécuté par l'Union Musicale. L'Union a très bien chanté la messe en sol de Weber. Les différents solos ont été rendus par Mlle Robitaille et MM. Fecteau et Roy. M. E. Gagnon accompagnait à l'orgue et M. G. Gagnon au piano.

Le sermon a été donné par Mgr O'Reilly, vicaire-général de Mgr Corrigan, archevêque de New-York, et ancien élève du Séminaire de Québec. Le vénérable prédicateur avait pris pour texte : *Emitte spiritum sanctum tuum et creabuntur, et renovabis faciam terrae*, et traita de l'éducation en général, de ses progrès et de ses bienfaits.

Les décorations de la chapelle étaient splendides ; et l'autel disparaissait pour ainsi dire sous un amas de fleurs et de lumières. Le trône du célébrant, élevé du côté de l'Évangile, étaient d'une grande richesse.

Les deux héros de la fête, MM. Toussaint et Lacasse, occupaient des sièges à droite, près de la balustrade et ils étaient entourés des membres de leur famille. Ils reçurent la Sainte Communion tous deux, des mains du vénérable évêque de Sherbrooke.

LE DÏNER

Immédiatement après la messe, le secrétaire du comité invita M. le Surintendant de l'Instruction publique, le personnel de l'école normale Laval, les membres du comité d'organisation, l'association des instituteurs et les élèves de l'école normale à passer au jardin de l'évêché où M. Montminy, artiste distingué, photographia le personnel enseignant.

Puis on se rendit au réfectoire de l'école normale où un dîner succulent attendait les convives. A la table d'honneur, MM. Tous-

saint et Lacasse avaient à leurs côtés S. G. Mgr Bégin, S. G. Mgr Gravel, l'honorable G. Ouimet, Mgr Pâquet, Mgr Hamel, Mgr O'Reilly, Mgr Gagnon, Mgr Têtu. M. le Principal de l'école normale, M. le président de l'association des instituteurs, MM. les abbés Lessard, Gagné, etc., etc.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

A deux heures, les membres de l'association des instituteurs de Québec se réunissaient en conférence dans une des salles de l'école normale Laval. L'honorable M. Ouimet, MM. les abbés Lasfargues, Lessard, Gagné, Gariépy, Fournier, Marcoux, MM. Nansot, Guay, Foucault et Gagnon, Frères de la Congrégation St Vincent de Paul de Québec, MM. les inspecteurs d'écoles Prémont, Vien, Bouchard, Ruel, MM. Toussaint, Lacasse et les autres professeurs de l'école normale Laval, MM. les abbés Thibaudeau et Fraser et les élèves ainsi qu'un nombre considérable d'instituteurs assistaient à cette séance. MM. N. Tremblay, C. Lefèvre et J. Ahern donnèrent chacun une conférence très pratique et dont M. le Surintendant a fait les plus grands éloges. L'honorable M. Ouimet, qui ne pouvait assister à la soirée, rendit hommage au zèle et à la persévérance de MM. Toussaint et Lacasse en termes des plus heureux.

Dans le prochain numéro de *l'Enseignement Primaire* nous publierons le procès-verbal de cette importante séance pédagogique.

LA SOIRÉE

La séance littéraire et musicale donnée dans la grande salle des promotions de l'Université-Laval couronna la splendide journée du cinquantenaire.

Nous laissons la parole au *Courrier du Canada* qui a publié un élogieux compte-rendu de cette soirée de gala :

« Les fêtes du cinquantenaire de professorat de MM. Toussaint et Lacasse ont été tout à fait grandioses, et la séance littéraire et musicale, donnée hier soir à l'Université-Laval, sous les auspices de l'association des

(1) Nos confrères de *l'Electeur* et de *l'Événement* ont également publié de très bienveillants comptes-rendus. Nous les en remercions au nom du corps enseignant.

instituteurs, a couronné brillamment ce grand jour de réjouissances. La salle des promotions était bondée de spectateurs, et l'on y voyait l'élite de la société québécoise.

La scène était occupée par les membres de l'association des instituteurs, ayant à leur tête M. Ahern, leur président. Les élèves du petit Séminaire de Québec remplissaient les galeries.

Sur les premiers rangs des sièges réservés se trouvaient Sa Grandeur Mgr Bégin, Sa Grandeur Mgr Gravel, Mgr O'Reilly, protonotaire apostolique, Mgr B. Pâquet, Mgr Hamel, Mgr Marois, Mgr Têtu, Mgr Gagnon, le R. P. LeDoré, supérieur des Érudistes à Paris, le Révérend M. Rouleau, Principal de l'École normale, M. l'abbé Caron, assistant-principal, M. l'abbé Lacasse, de Brooklynn et fils de M. N. Lacasse, M. l'abbé Gauvin, ancien curé, M. l'abbé Lessard, curé de St-Romuald, M. l'abbé Vaillancourt, M. l'abbé J. Gagné, curé de Maria, M. l'abbé Degegne, chapelain du Patronage, M. l'abbé A. Marcoux, vicaire à St-Augustin, etc., etc.

Dans l'assistance, nous avons remarqué les honorables MM. Pelletier, Chapais, membres du gouvernement provincial, MM. S. Lesage, Ernest Gagnon, Turcotte, M. P., Delisle, M. P., Tessier, M. P. P., Châteauvert, M. P. P., Déchêne, M. P. P., Peachy, architecte; Pouliot, avocat; Dr N. E. Dionne, E. Gagnon, Dr J. A. Couture, N. Levasseur, H. J. J. B. Chouinard, M. Thibeau, conseiller municipal; A. Lavigne, Phon. P. Garneau, Phon. Chs Langelier, A. Fontaine, avocat; A. Robitaille, avocat; A. Bernier, avocat; J. B. Caouette, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec; J. E. Prince, président de l'Institut Canadien, L. G. Desjardins, greffier de l'Assemblée législative, le notaire Cyr. Tessier, etc.

Les dames étaient en majorité.

La séance commença par un morceau de musique: Ouverture de l'opéra *Tancredi*, de Rossini, exécuté par le Septuor Haydn, avec accompagnement de piano par Mlle Derome. Le Septuor compte aujourd'hui deux jeunes filles au nombre de ses membres comme violonistes; ce sont Mlles Campbell et McWilliams, qui manient l'archet avec grâce et aisance.

M. Ahern s'avança ensuite au milieu de la scène et présenta, au nom des instituteurs,

une magnifique adresse à MM. Toussaint et Lacasse, les deux héros de la fête.

L'adresse fut suivie du chant "Chœur des soldats", de Gounod, rendu par l'Union Palestrina. Cette Union donne de la belle musique et l'exécute avec art.

Après la réponse de M. Toussaint, M. M. Raymond, notre célèbre tenor, chanta une romance de Faure, avec accompagnement de piano par M. Gustave Gagnon.

M. Lacasse répondit à l'adresse, et vint ensuite: *Guillaume Tell* de Rossini, grand duo concertant pour deux pianos, joué par Mlles Derome et Fortin. Elles ont rendu cette composition avec une précision et une expression remarquables. Ce sont deux pianistes distinguées, et elles font certainement honneur à leur habile professeur M. G. Gagnon, qui a été l'organisateur de la partie musicale du programme et dont les efforts ont été couronnés d'un succès si complet.

M. C. J. Magnan, professeur, fit ensuite un excellent discours sur l'enseignement dans notre province. C'est pour ainsi dire l'histoire de l'instruction publique depuis la cession du Canada. Les statistiques qu'il a données à l'appui de ses dires sont très convaincantes.

M. Magnan a parlé de la condition des instituteurs avec toute l'ardeur d'un jeune professeur et a exposé, avec une conviction chaleureuse et une certaine hardiesse, ses idées quant aux moyens d'améliorer cette condition.

L'Union Palestrina charma l'auditoire par le chœur: *France! France!* de L. LeRillé, et fut vivement applaudie.

La cavatine de l'opéra *La Reine de Saba*, de Gounod, interprétée par Mme Samson, souleva un tonnerre d'applaudissements; et, rappelée, notre cantatrice rendit une romance tout à fait charmante.

M. le Principal de l'École normale annonça à l'auditoire que Son Eminence le cardinal Taschereau avait reçu dans l'après-midi un télégramme de Sa Sainteté Léon XIII accordant sa bénédiction à MM. Toussaint et Lacasse à l'occasion de leurs noces d'or et à tout le corps enseignant de l'École normale, et adressa des remerciements à Mgr Bégin, aux directeurs du Séminaire, à Mgr O'Reilly, à NN. SS. les évêques, à toute l'assistance et

aux anciens et aux anciennes élèves de cette institution, pour la part active qu'ils avaient prise à cette belle démonstration. (1)

Sa Grandeur Mgr Bégin présenta alors à MM. Toussaint et Lacasse un superbe cadeau — une bourse bien remplie — de la part des anciens et des anciennes élèves de l'école normale Laval, et rappela l'époque où il fut l'élève de M. Lacasse à Lévis et de M. Toussaint à Saint-Michel. En terminant, Sa Grandeur invita le R. P. LeDoré, supérieur des Eudistes à Paris, à adresser quelques paroles à l'auditoire.

Le Père LeDoré se rendit à cette invitation, et en termes émus et éloquents, il établit un parallèle entre le Canada et la France. Les Canadiens sont aujourd'hui les véritables Français d'il y a deux cents ans et ils continueront à former un peuple grand et prospère, tant que les trois forces : Religion, Patrie et Famille, resteront unies, et que les instituteurs recevront leur direction de l'Épiscopat. Le supérieur des Eudistes a été applaudi à outrance.

L'honorable M. Pelletier, secrétaire provincial, invité alors à prendre la parole, fit quelques observations sur l'enseignement primaire et sur les accusations portées contre nos collèges classiques.

Le Septuor Haydn termina la séance par un fragment de symphonie de Haydn, et le *God save the Queen*."

Adresse de l'association des instituteurs et réponses des deux héros de la fête

Chers et vénérés amis,

En ce jour de vos noces d'or permettez-nous, au nom de l'Association des Instituteurs de l'École normale Laval, au nom de vos confrères, mieux encore, au nom de vos anciens élèves, car nous le sommes presque tous, avant de vous présenter nos félicitations et de vous exprimer nos meilleures souhaits, de soulever un coin du voile qui recou-

(1) M. le Principal a aussi lu des lettres des Religieuses Ursulines de Québec, de St-Gervais et de Stanstead, et a terminé en annonçant que Son Éminence le cardinal Taschereau, indisposé, envoyait sa bénédiction à tous les participants de cette belle fête.

vre le passé, de rappeler pendant quelques instants des souvenirs depuis longtemps oubliés.

Il y a quelque vingt ans, il fut donné à notre Association de fêter le cinquantième du regretté M. Antoine Légaré. Dans cette circonstance, M. Létourneau, alors président, fit revivre à nos yeux ce qu'on se plaît souvent à appeler le bon vieux temps.

A cette vue nous comprîmes quel devait être le courage de ceux qui autrefois se livraient à la tâche si noble, mais en même temps si aride, de l'instruction de la jeunesse : combien grand devaient être leur amour de l'enseignement et leur dévouement pour ne pas se laisser rebuter.

Témoins non passifs des débuts de l'instruction publique dans notre district, vous avez été, vénérables confrères, avec messieurs Légaré, Cazeau, Dion, Dugal, Juneau, Richard, et autres amis, partis hélas ! pour toujours, les pionniers de ces nombreuses générations d'institutrices et d'instituteurs qui se consacrant à la grande cause à laquelle nous travaillons tous, ont tant fait pour répandre l'instruction primaire et secondaire dans la province.

Certes, tout n'est pas parfait de nos jours ; nous aussi nous avons nos difficultés, mais si nous nous reportons à cinquante années en arrière, nous trouverons qu'alors tout était à faire. C'est donc avec un orgueil bien légitime, Messieurs, que nous vous comptons parmi les hommes de progrès qui ont fondé, il y a plus de 40 ans, l'Association de la bibliothèque des instituteurs, ont inspiré la création des bureaux d'examineurs, la nomination des inspecteurs d'écoles, et ont travaillé énergiquement à promouvoir l'établissement des écoles normales.

Vénérable doyen, vous aviez si bien compris la nécessité d'une institution ayant pour objet la formation des futurs maîtres et maîtresses que vous aviez fondé une école normale indépendante à St Michel, et cela avant que le gouvernement se fût occupé de la question.

Tous deux élèves distingués du Séminaire de Québec, auquel les fortes études sont redevables de bons progrès parmi nous, de cette institution qui a donné et qui donne encore tant d'hommes remarquables à l'Église et à la patrie, vous vous êtes livrés à l'enseigne-

ment dans un temps où la carrière était assez ingrate pour décourager tous, excepté les caractères les mieux trempés; alors même que les hommes instruits étaient relativement rares et les professions peu encombrées.

Maî la voix qui vous appelait ne se fit pas entendre en vain, vous avez généreusement répondu à l'appel, vous vous êtes voués avec courage à ce qui était réellement votre vocation: les succès étonnants que vous avez obtenus dans le professorat ne permettent pas d'en douter.

Pendant quatorze ans, vous avez travaillé chacun dans votre école à répandre parmi vos élèves les bienfaits d'une éducation chrétienne; en même temps le progrès des études pédagogiques et l'avancement du corps enseignant ne vous laissaient pas indifférents, témoins les nombreuses conférences que vous avez eues sur ce sujet avec des confrères qui, pour la plupart, sont allés rejoindre la grande majorité, mais qui ont laissé la réputation de catholiques fervents, éclairés et soumis à l'Eglise; de maîtres instruits, habiles et dévoués aux progrès de leurs élèves dans la religion et la science.

Il y a 36 ans, en 1857, lorsque à la demande urgente de l'épiscopat tout entier, les écoles normales furent fondées, le gouvernement d'alors ne fit qu'obéir à la voix de l'opinion publique en vous nommant, M. Toussaint, vice-principal, et professeur de mathématiques de la nouvelle institution; moins d'une année après, Monsieur Lacasse, vous fûtes appelé à la position difficile de professeur de français.

Durant le laps de temps qui s'est écoulé depuis, Messieurs, vous avez mis au service de vos élèves et de vos confrères une énergie peu commune, une science pédagogique profonde, une expérience sans cesse grandissante et une influence qui n'a fait que s'accroître avec les années.

Comme membres du bureau d'examineurs, comme auteurs de séries de livres classiques dans un temps où les bons livres de classe faisaient défaut, et enfin comme professeurs entendus, vous avez puissamment contribué à la diffusion d'idées saines en matière d'éducation.

Messieurs, cette démonstration, la messe ce matin, chantée par Mgr A. Racine, le ser-

mon par Mgr O'Reilly, autrefois votre professeur, M. Toussaint, aujourd'hui une des gloires de l'Université Laval et de l'Eglise aux Etats-Unis, cérémonie à laquelle ont assisté tant de prélats éminents, un nombre si considérable de dignitaires élevés; cette auditoire, ce clergé si sympathique, l'élite de la société québécoise et, *last but not least*, ces nombreux représentants du corps enseignant accourus de toutes les parties de la province pour honorer votre cinquantenaire doivent être pour vous, chers confrères, une consolation bien grande, doivent vous prouver que la profession à laquelle vous vous êtes donnés au matin de la vie, il y a maintenant cinquante années, a haussé dans l'estime du public; si ce n'était la crainte de blesser l'humilité bien connue qui vous distingue, je dirais sont un témoignage éclatant que vous avez su faire honneur à des dispositions très honorables.

Aujourd'hui plus que jamais vous pouvez dire avec Mgr Spaulding, que la profession d'instituteur est une profession dont l'importance ne fera que s'augmenter avec les progrès de la civilisation.

Enfin, chers confrères, laissez-moi vous dire au nom de notre Association, dans laquelle vous avez à plusieurs reprises occupé les charges les plus honorables, au nom de tous vos confrères et anciens élèves, de dire combien nous souhaitons que Dieu vous accorde, ainsi qu'à vos familles, une longue et heureuse vieillesse; qu'il vous donne pendant de nombreuses années encore, de voir croître et prospérer l'œuvre religieuse et patriotique à laquelle vous avez déjà consacré un demi-siècle d'existence.

RÉPONSE DE M. TOUSSAINT

Monsieur le Président,
Messieurs les membres de
l'Association des Instituteurs,
Chers confrères,

Chers anciens élèves,

C'est à ces titres divers que vous venez de nous présenter cette généreuse adresse, trop flatteuse en ce qui me concerne personnellement; c'est à ces mêmes titres, à titre surtout de confrère et de membre de l'Association des Instituteurs, que je vous salue et que je vous remercie. Parmi nous qui sommes encore dans l'active carrière de l'ensei-

gnement, il y en a plusieurs que l'âge a usés comme moi : nous partageons ensemble, sans nous le disputer, le patrimoine commun des souvenirs et de l'expérience ; il y en a d'autres qui ont donné leur preuves, mais qui sont encore dans la verte fraîcheur du printemps de la vie : à ceux-ci l'avenir sera leur domaine. Jeunes ou vieux, nous composons tous une même famille par l'association des efforts, des désirs et des volontés ; la génération qui finit laisse une œuvre commencée que la génération qui débute saura développer et agrandir. Les anciens ont déblayé le terrain ; ils l'ont défriché péniblement ; ils se consolent de leurs peines, voyant qu'elles n'ont pas été perdues, et que les cadets savent eux aussi bêcher le sol et le faire fructifier.

Messieurs et chers confrères, permettez moi de vous rappeler ici cette parole des Saintes Ecritures : *messis quidem multa, operarii autem pauci*. Cette parole pouvait être appliquée comme une vérité d'Évangile à l'époque de ce bon vieux temps que vous mentionnez, et qui vit aux prises avec les rudes labeurs de l'enseignement les Légaré, les Cazeau, les Juneau, les Dugal, les Richard, les Migneault et quelques autres encore que la mort a moissonnés. Ce bon vieux temps date à peu près de l'Union des Canadas ; il présida à nos débuts. Les parlements ne s'étaient pas encore occupés de l'instruction publique ; néanmoins, notons qu'en 1800, l'Institut Royale avait été établie spécialement pour angliciser et protestantiser la jeunesse canadienne ; mais nos pères, demeurés fidèles à la foi de Rome et au beau langage de France, avaient toujours refusé de reconnaître cette Institution. A l'époque où nous avons commencé l'enseignement, il n'y avait que peu d'écoles, établies dans quelques paroisses. Les instituteurs étaient rares, mais la moisson qui les appelait était grande à cause du riche fonds d'ignorance qui couvrait alors le Bas-Canada. Donnons comme excuse que la jeunesse instruite trouvait alors bien mieux qu'aujourd'hui, large place dans les cadres des professions libérales ; si nous connaissons de nos jours des avocats sans causes, les gens du bon vieux temps connurent des causes sans avocats. Parmi celles-ci était la cause de l'enseignement qui, en bien des endroits de notre Province, subissait le sort des veuves sans défense et des orphelins sans

appui. Malheureusement, c'était une cause très ingrate, qu'un demi-siècle de plaidoiries n'a pu corriger qu'imparfaitement.

Pour ma part, je lui ai consacré mon cœur et ma vie, et je ne le regrette pas. La Providence m'y a ménagé des protections et des succès qui ont été plus loin que mon humble ambition sur cette terre. J'ai aimé l'enseignement ; j'y ai trouvé la jouissance dans l'étude, et le repos dans le labeur. J'avais de l'attrait pour la médecine ; pour obéir aux appels de l'un de mes supérieurs du Séminaire de Québec (M. Holmes), contre les prescriptions pharmaceutiques, j'ai échangé les prescriptions pédagogiques et je ne m'en trouve pas plus mal.

Vous nous rappelez, messieurs et chers confrères, diverses œuvres utiles à l'enseignement et au pays, œuvres à la fondation desquelles nous avons été heureux, mon vénéré confrère et moi, de contribuer ; telles que l'Association de la bibliothèque des instituteurs, les bureaux d'examineurs, les inspecteurs d'écoles, les écoles normales. Il nous faut rendre justice ici au regretté docteur Meilleur, le premier surintendant de l'instruction publique en cette province, homme si bien fait par son urbanité, par sa science et par son dévouement pour remplir le poste distingué qu'il occupait, et qui a rendu de si éminents services à la cause de l'enseignement. Anticipons ici sur l'ordre chronologique en rendant un tribut bien mérité de reconnaissance aux dignes héritiers du poste tenu d'abord par le Docteur Meilleur, et tout particulièrement au distingué surintendant actuel, l'honorable Gédéon Ouimet. Saluons aussi, sans les nommer, les gouvernements et hommes publics qui ont aidé, ceux-ci par la plume et la parole, ceux-là par leurs actes administratifs, au progrès de l'instruction.

Quant aux écoles normales, je me flatte en effet d'avoir tenté d'établir leur devancière dans mon école commerciale à St. Michel. Plusieurs instituteurs et plusieurs institutrices y ont été formés par moi, et je me fais gloire de nommer ici l'une de mes anciennes élèves, la révérende mère St.-Raphaël, qui enseigne aujourd'hui dans l'établissement des Ursulines au Lac St. Jean ; mais le mérite que vous voulez m'attribuer pour la fondation de mon école normale à St-Michel, m'a été imposé par les circonstances. La moisson

était grande, le champ immense, mais l'ouvrier faisait défaut ; et il faisait défaut parce que presque personne ne s'occupait de le préparer. J'avais besoin de collaborateurs ; lorsque je ne pouvais obtenir des maîtres tout formés, il me fallait en façonner.

Messieurs et chers confrères, la fondation des écoles normales, en 1857, répondait, comme vous le dites, aux vœux urgents de l'épiscopat, en tout temps soucieux de multiplier le pain de la science. Je fus appelé à enseigner les mathématiques et la géographie à l'École normale de Québec, dès les débuts de la nouvelle institution ; mais une année ne s'était pas écoulée que la mort du très regretté M. de Fenouillet, l'un de nos plus chers collaborateurs, laissait vacant le poste de professeur d'histoire, que je fus appelé à remplir. Mais la géographie a toujours été la branche que j'ai cultivée de prédilection, et je me suis efforcé surtout d'introduire dans l'enseignement de cette branche une méthode récréative qui a pour résultat de soulager la mémoire de l'élève et de lui apprendre à voyager sur la carte d'une façon aussi pratique et aussi intéressante que si le voyage était réel. Du reste, en cette branche comme en toutes les autres que j'ai enseignées, à l'École normale Laval, comme dans la direction de mon école de St-Michel, je me suis appliqué toujours à suivre un programme étudié et raisonné à l'avance ; c'est là le secret de ces succès que vous voulez bien me rappeler. Lorsque la route est éclairée, et que le voyageur sait où il va, il arrive au but.

Vous mentionnez, Messieurs, mes études faites au Petit Séminaire de Québec. Il est déjà bien loin dans le passé ce temps mille fois béni dont le souvenir fait revivre à mes yeux les hommes qui furent mes directeurs, des morts restés chers à la religion et à la patrie : tels que Parent, Holmes, que ses conférences ont immortalisé, Demers qui enseignait si bien la philosophie, Louis Aubry et Léon Gingras, Lemoine, le père Baillargé, qui fut mon premier maître et qui dirigeait la Trente-Sixième d'alors et tant d'autres. Il me fait plaisir de retrouver vivante, après tant d'années, la vénérable physionomie de mon savant professeur de rhétorique, qui occupe aujourd'hui un poste d'honneur dans les rangs du clergé américain ; j'ai nommé

Sa Grandeur Monseigneur O'Reilly. Monseigneur, daignez agréer ici l'expression de ma respectueuse gratitude.

Parmi mes confrères de classe aussi, la grande majorité sont disparus de la scène du monde et nous ne sommes plus guère que quatre. Laissez-moi donner ici un souvenir à ces quatre confrères que je suis fier de mentionner : ce sont le révérend M. Hallé, l'honorable M. Napoléon Casault, juge en chef de la Cour Supérieure ; monsieur le protonotaire Burroughs et l'honorable Praxède Larue, conseiller législatif.

Vous donnez aussi, Messieurs, dans votre adresse une place au souvenir des vétérans de l'enseignement. Hélas ! parmi eux, la mort a éclairé les rangs : j'ai le bonheur pourtant de retrouver encore dans la carrière active, outre mon excellent ami M. Lacasse, qui partage avec moi les honneurs de cette fête, le bon monsieur Létourneau, qui achève bientôt son cinquantenaire.

Messieurs, il me reste à vous remercier d'un merci bien cordial pour la bienveillante pensée qui vous a inspiré de m'associer à cette fête. Mais laissez-moi encore remercier avec vous notre vénéré archevêque et tous ces éminents prélats qui ont bien voulu la rehausser par l'éclat de leur présence. Un merci du cœur aussi à M. l'abbé Rouleau, Principal de l'École normale, qui n'a épargné aucune peine pour l'organisation de cette fête de famille, ainsi qu'à messieurs les membres du comité, qui l'ont si bien secondé. Merci à messieurs les musiciens et à mesdames les cantatrices, comme à cette nombreuse élite de la société canadienne et du corps enseignant, comme à toute cette distinguée assistance, qui a voulu rendre hommage à de vieux serviteurs de l'instruction publique en participant à ce cinquantenaire.

RÉPONSE DE M. LACASSE

M. le Président de l'Association des Instituteurs, mes chers confrères et amis.

A l'occasion des noces d'or de deux confrères, M. Toussaint et moi, vous venez de nous rappeler dans votre magnifique et bienveillante adresse quelques souvenirs du passé, du bon vieux temps, comme vous le dites, et comme je me plais moi-même à le dire souvent. Pour ma part, ces souvenirs du passé

me sont toujours bien doux ; mais ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai entendu prononcer les noms de MM. Légaré, Cazeau, Dion, Juneau et Richard, anciens confrères et amis, et particulièrement de M. Dugal, mon premier maître, à l'école fondée au faubourg St Jean de Québec par feu Jos.-Frs. Perrault, ancien Protonotaire, qui a dépensé une grande partie de sa fortune pour l'éducation des enfants d'ouvriers et fondé une maison d'éducation. C'est dans cette école, qui avait alors pour instituteur M. Dugal, que notre historien Garneau a reçu toute son instruction; qu'il a su plus tard perfectionner par son intelligence, son travail et ses nombreuses recherches historiques. J'aime à le rappeler en cette circonstance solennelle ce grand patriote, feu Jos.-Frs. Perrault, ce noble personnage plein de foi et de religion, ce patriarche mort à l'âge de 90 ans, qu'on a peut-être trop oublié jusqu'à aujourd'hui, et qui pourtant ferait le sujet d'une biographie des plus intéressantes.

Il est vrai, M. le Président et Messieurs, il y a cinquante ans, on ne comprenait peut-être pas dans ce pays l'importance de l'instruction publique comme on le comprend aujourd'hui, mais on était généralement de bonne volonté et l'on savait au moins rendre justice à l'instituteur dévoué, fier de sa position, qui s'y livrait tout entier ; c'est ce que j'ai pu constater dans plusieurs paroisses, telles que la Pointe-aux-Trembles, les Ecu-reuils, la Ste-Famille (I. d'Orl.) la Rivière-Quelle, et particulièrement la Pointe-Lévis, où j'ai eu l'honneur d'avoir pour élève, à nul autre pareil, le jeune Nazaire Bégin, devenu Archevêque extrêmement remarquable.

Comme vous le dites, M. le Président, tout n'est pas encore parfait dans l'enseignement, il y a des difficultés. Que les jeunes instituteurs me permettent ici de leur donner un conseil : quelle que soit leur intention, de rester dans l'enseignement ou d'en sortir, qu'ils s'y livrent toujours avec le plus grand dévouement, avec la plus rigoureuse ponctualité ; ils n'en seront pas pour cela moins libres de chercher à améliorer leur sort, s'il est possible, en entrant dans une autre carrière : c'est le secret qui a conduit d'humbles maîtres d'école au professorat d'une école normale ou à la charge d'inspecteur d'écoles, qui en a conduit d'autres au sacerdoce, à un

rang distingué dans une profession libérale, enfin à une position plus ou moins honorable dans la société. N'oublions pas que la pratique de l'enseignement donne des habitudes d'ordre et de savoir-faire, une grande connaissance du cœur humain et beaucoup d'expérience des hommes ; ce qui en fait un excellent noviciat pour tous les états de la vie, puisque la pédagogie, mise journellement en pratique par l'instituteur, lui apprend l'art de se connaître et d'instruire les enfants, et par conséquent les hommes, qui très souvent sont eux-mêmes de grands enfants.

Si, comme vous l'avez exprimé, M. le président, MM. Légaré, Cazeau, Dugal, Dion, Juneau et Richard, ainsi que les deux confrères que vous fêtez aujourd'hui, ont fait beaucoup pour répandre l'instruction primaire dans cette province, c'est grâce au Petit Séminaire de Québec, puisque tous ont suivi leur cours classique dans cette vénérable institution et lui doivent les connaissances et les lumières qu'ils ont pu communiquer à leurs élèves. Personnellement je remercie la Providence de m'avoir fait bénéficier des sages leçons qui m'ont été données dans mon *Alma Mater*, en troisième par Son Eminence le Cardinal Taschereau ; en seconde par Mgr Cyprien Tanguay, et, en rhétorique par feu l'abbé Bouchy, homme d'un grand mérite et professeur distingué à Québec et à Ste-Anne de la Pocatière.

Après avoir enseigné pendant 13 ans à la campagne, 2 ans à St-Roch de Québec, et 35 ans à l'École Normale Laval, dans ses deux départements, des élèves-instituteurs, et des élèves-institutrices, en tout 50 ans, je comprends que j'aie pu rendre quelques services au corps enseignant, à l'Association des Instituteurs, et particulièrement aux anciens et aux anciennes élèves de l'École normal Laval. Je dois dire quelque chose à la louange de ces élèves, c'est que je ne crois pas qu'il y ait aucune part, dans aucun pays, d'élèves qui donnent généralement plus de satisfaction à leurs professeurs, que ceux de cette institution par leur bonne conduite, leur application à l'étude, leur prévenance pour leurs supérieurs, et leur docilité en tout et partout, cette docilité qui est la première condition des progrès. C'est pourquoi j'attribue le mérite du bon esprit qui règne dans cette maison et des

progrès qui s'y font, moins à l'habileté des professeurs qu'à la sage gouverne qui lui a toujours été donnée par ses dignes et pieux Principaux ; j'en citerai quelques gloires. Je crois qu'il n'y a qu'une voix ici pour proclamer en premier lieu Sa Grandeur feu Mgr Jean Langevin, qui a fondé, pour bien dire, l'École normale de Québec, qui l'a faite ce qu'elle est, lui a donné le cachet qu'on lui reconnaît encore aujourd'hui. Vos deux cinquantenaires n'oublieront jamais la mémoire du premier Evêque de Rimouski, qui, pendant 9 ans, les a si bien dirigés dans l'enseignement de la jeunesse à l'École normale.

La Province de Québec ne saurait oublier le digne et saint prêtre, feu l'abbé Pierre Lagacé, notre 4e principal, puisque en mourant il lui a laissé un monument, un livre intitulé : " Cours de lecture, " ouvrage très remarquable et bien précieux dans l'enseignement d'une branche d'instruction jusque-là négligée. Ce livre fait école aujourd'hui, et les élèves peuvent en retirer le plus grand profit. Feu l'abbé Lagacé a fait sa marque comme Principal, par sa sagesse dans la direction des jeunes gens et dans l'administration générale de l'école normale Laval.

Pour ne pas blesser l'humilité du 5e Principal de l'École normale, je me contenterai de dire que ce fut un des prêtres les plus distingués du Grand-Séminaire de Québec, qui est aujourd'hui Archevêque de Cyrène et le bien-aimé Coadjuteur de Son Eminence le Cardinal Taschereau. Sous son règne, l'École normale Laval a bénéficié beaucoup de son prestige, et là, comme à l'évêché de Chicoutimi, il s'est opéré des prodiges d'économie et de la plus sage administration.

Aujourd'hui l'École normale a pour Principal M. l'abbé Ths.-Gr. Rouleau, un saint prêtre au cœur d'or, qui s'oublie souvent pour se dévouer aux autres, aux professeurs et aux élèves, au corps enseignant tout entier. M. l'abbé Rouleau a été formé à l'école de feu M. l'abbé Lagacé et de Mgr Bégin, dont il a été l'Assistant-Principal pendant 17 ans. Je ne saurais mieux faire apprécier la valeur de notre bien aimé Principal actuel qu'en disant qu'il a été choisi par Mgr Bégin, et recommandé pour la charge importante qu'il exerce par Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Ainsi donc, M. le Président de l'Association des Instituteurs, mes chers confrères et

amis, vous voyez que la tâche m'a été relativement facile pendant les 50 ans que j'ai enseigné ; d'abord à la campagne, où j'ai rencontré partout autant de bonne volonté que j'ai pu y apporter de dévouement ; puis à l'École normale où j'ai toujours trouvé chez les Principaux de cette Institution les lumières qu'il fallait pour m'éclairer dans mon enseignement, et les conseils dont j'avais besoin pour bien remplir mes devoirs auprès des élèves instituteurs ou institutrices. Je vous déclare franchement que je fais aujourd'hui une abondante récolte de compliments, de félicitations de toutes sortes, d'honneurs pour avoir simplement rempli mes devoirs d'instituteur, devoirs d'état, que ma conscience me commandait impérieusement. Toutefois, M. le Président et Messieurs, je vous remercie de ces compliments, de ces félicitations, de ces honneurs que vous me faites à propos de mon enseignement, de mes connaissances pédagogiques, je vous en remercie avec la plus grande effusion de cœur.

Enfin, M. le Président, au nom de tous mes confrères et anciens élèves, vous me souhaitez, ainsi qu'à ma famille, que Dieu nous accorde longue vie et heureuse vieillesse, pour que nous voyions croître et prospérer notre œuvre de prédilection, l'instruction religieuse dans notre belle Province de Québec. Je vous fais les mêmes souhaits, Messieurs, et d'autant plus volontiers que votre ardeur encore toute juvénile est pleine d'espoir dans un heureux avenir pour la classe enseignante, et j'espère en effet que vous y coulerez de beaux jours et atteindrez vos 50 ans d'enseignement.

M. le Président et chers confrères, je ne saurais terminer ma réponse à votre adresse sans exprimer mes plus sincères remerciements au Comité d'organisation de cette fête. Messieurs du Comité, vous l'avez faite belle cette fête, grandiose même, bien au-dessus de ce que pouvait attendre vos deux humbles confrères et amis. Je vous remercie de tout mon cœur, de toute mon âme, du zèle, de l'entrain que vous y avez apporté, de concert avec M. l'abbé Rouleau, notre bien-aimé Principal, lui-même un des membres de votre Comité, et qui a dû vous être d'un puissant secours dans vos sages délibérations.

Tout a été fait, avec la plus grande intelli-

gence; le choix et l'ornementation de la Chapelle de l'École normale pour la messe solennelle que nous avons eue ce matin et le choix du Prélat qui nous a fait l'honneur de la célébrer pontificalement et du célèbre prédicateur qui nous a donné le sermon de circonstance avec l'éloquence brûlante qu'on lui connaît; le choix de l'Union musicale, du Septuor Haydn, de l'Union chorale Palestrina, ces trois corps d'artistes distingués, le concours de Mlle Robitaille, et, entre autres le chant si mélodieux de notre cantatrice québécoise, Madame Samson que tout Québec a déjà si souvent acclamée; la présence de nos Princes de l'Église, des membres du clergé, de quelques ministres du Gouvernement, de notre si digne et si dévoué Surintendant de l'Éducation, l'Hon. M. Gédéon Ouimet, à la messe, ce matin, et qui a été empêché par une indisposition d'assister à la séance de ce soir, d'un grand nombre des sommités de cette ville et d'autres amis de l'École normale, tout cela, MM. les Membres du Comité d'organisation, c'est votre œuvre, c'est le résultat de vos délibérations.

Mais disons ensemble, et proclamons-le bien haut, que l'âme de la partie musicale, instrumentale et vocale que nous avons eue dans nos deux magnifiques séances, a été M. Gustave Gagnon, organiste très distingué de la Basilique de Québec, et professeur d'orgue et de chant à l'École normale, où ses leçons sont si grandement appréciées.

Merci donc à vous tous, MM. les Membres du Comité d'organisation, MM. les Membres de l'Association des Instituteurs, merci, merci.

Discours de M. C. J. Magnan

Monsieur le Coudjuteur,

Messieurs,

Mesdames et Messieurs,

Dans les fêtes de famille, il est d'usage de rappeler les jours qui sont déjà loin, de parler du présent et de songer à l'avenir. On compare la situation à celle d'autrefois: on étudie les moyens propres à améliorer la condition faite à chacun des enfants.

Aujourd'hui, la famille enseignante se réjouit sous les regards bienveillants de personnages aussi éminents que dévoués à la

première et la plus importante de toutes les causes: l'enseignement de la jeunesse.

Comptant sur votre indulgence, Messieurs et Messieurs, je parcourrai rapidement les annales pédagogiques de notre province, je comparerai l'état de chose actuel à celui d'il y a cinquante ans et je dirai un mot de ce qui reste à faire pour améliorer sûrement notre système d'instruction primaire.

IL Y A CINQUANTE ANS

La première loi sérieuse en matière d'éducation, sous la domination anglaise, fut faite en 1841 par le parlement du Canada-Uni. Bien qu'imparfaite, cette législation laissait loin derrière elles les tentatives d'organisation scolaire de 1789 et de 1801 qui, devant dans l'esprit de leurs auteurs angliciser et protestantiser les Canadiens, n'eurent cependant aucune conséquence durable, grâce à la vigilance éclairée de notre clergé et à l'énergie de nos pères. L'établissement des écoles de Fabriques en 1824 fut cependant une amélioration assez considérable, et l'octroi de \$8,000 voté en 1829, pour la construction de maisons d'écoles, était un pas dans la bonne voie. En 1840, il y avait 1569 écoles dans le Bas-Canada.

Les troubles de 37-38 et les répressions auxquelles ils donnèrent occasion étaient loin d'être de nature à inspirer au peuple de la confiance en ses gouvernants. C'est ce qui explique l'opposition presque universelle faite à la loi de 1841, qui imposait une taxe directe pour le maintien des écoles, et obligeait les commissaires à faire rapport au conseil de district nommé par la Couronne. Les commissions scolaires étaient donc essentiellement dépendantes. L'impopularité des conseils de district rejaillit sur la loi d'éducation et en 1845, le gouvernement céda aux réclanations populaires. Cependant les résultats de cette recule ne répondirent pas à l'attente et en 1846 on rétablissait la cotisation obligatoire et les principales dispositions de cette loi de 1846 subsistent encore aujourd'hui en dépit d'une opposition aussi injuste qu'acharnée. C'est à ce moment que s'ouvre la véritable carrière du docteur Meilleur, nommé premier surintendant de l'Instruction publique en 1842. Le zèle et le dévouement de cette homme de bien fut énergiquement

secondé par l'épiscopat et le clergé. L'évêque de Montréal prononça même l'interdit contre certaine paroisse qui ne voulait pas se soumettre à la loi de l'Éducation. Ce fait historique contraste étrangement avec les accusations d'obscurantisme et d'hostilité au progrès que des esprits excités lancent trop légèrement contre l'Église.

À sa première visite en 1842, le surintendant constata que les enfants n'assistaient presque pas aux classes. Les maisons d'écoles étaient dans un état pitoyable. Le mobilier scolaire était à peu près nul. On ne savait pas ce qu'était une méthode d'enseignement. Tout était à faire. Le docteur Meilleur se mit à l'œuvre avec courage et vécut assez longtemps pour jouir des progrès réalisés.

Cet état rudimentaire dans lequel on trouve l'instruction publique vers 1840 était le résultat direct de la situation politique créée par la cession du pays. De 1760 à 1840 nos ancêtres avaient sans cesse à combattre, dans les réunions, la presse et les parlements pour la conservation de nos droits religieux et politiques. Ils sauvèrent l'édifice national, mais ils ne pouvaient s'occuper de tous les détails; le mouvement qui se fit durant cette période au profit de l'instruction primaire dans les pays de l'Europe et même aux États-Unis, ne pouvaient se produire ici en pareilles circonstances. Il fallait assurer le droit de se gouverner avant de faire des lois.

Quelques notes empruntées aux annales de l'époque jetteront un peu de lumière sur l'organisation scolaire de la province.

Durant les deux premières années de son administration, le docteur Meilleur n'avait pas de bureau fixe, n'avait pas de secrétaire et il devait compter sur le zèle de sa fille aînée pour remplir ce rôle.

En 1852, le montant total des dépenses du bureau d'éducation, le salaire du surintendant compris, était de \$4,400.

En 1853, le surintendant veut s'abonner, au nom du département, à quelques revues pédagogiques, mais son Excellence le gouverneur lui répond officiellement qu'il ne peut accéder à cette demande.

Il n'y avait pas d'inspecteurs d'écoles. Tous les intéressés transigeaient directement avec le docteur Meilleur qui voyait parfois réunis

dans son bureaux des habitants du district d'Ottawa et du comté de Gaspé.

La loi de 1841 ne créait pas de surintendant, ne donnait aucune direction générale, ne prescrivait aucune pratique uniforme. Les instituteurs étaient payés par l'entremise du député du comté qui avait aussi le pouvoir de donner des certificats de capacité, de déterminer le nombre d'arrondissements, de fixer le site des écoles et de retirer les octrois. Mais le plus grand défaut de cette loi de 1841 était certainement dans la clause qui décrivait que "toutes les écoles recevant un octroi du gouvernement devaient être communes pour tous les enfants en âge de les fréquenter, sans distinction d'origine ou de croyance religieuse." Donc plus de garantie pour les minorités, nous devions en bien des cas avoir l'école indifférente, l'école sans Dieu. Cet état de choses ne pouvait durer. La loi de 1846 y mit fin en accordant les écoles dissidentes. La liberté de l'enseignement découle trop directement de *la liberté de la conscience* pour qu'il soit permis, dans un pays mixte comme le nôtre, d'y porter atteinte. Aussi est-ce avec un regret bien sensible que nous avons vu l'une des plus jeunes provinces de la Confédération fouler aux pieds la plus chère prérogative de tout cœur catholique et canadien-français.

PROGRÈS RÉALISÉS

On veut à tout prix prêcher que les Canadiens-français ne progressent pas en matières d'éducation. Ne succombons-nous pas, messieurs, à cette illusion indiquée de main de maître par l'illustre évêque de Péoria: "Comme la terre, la société humaine semble en repos." Pour en constater la marche, il faut regarder en arrière. Certes, il nous reste beaucoup à faire, mais Paris ne s'est pas bâti en un jour et ces contempteurs effrénés d'une province qui leur donne le pain quotidien ignorent-ils qu'un pays aussi vieux que la France a mis plus de quinze siècles à se former un système d'instruction publique, certainement supérieur au nôtre quant aux méthodes, mais qui est loin d'être le dernier mot de la pédagogie? Au lieu de blâmer un clergé qui s'est saigné à blanc pour doter la Province d'institutions respectées, ne devrions-nous pas examiner les progrès réalisés, féliciter ceux qui en ont été à peu près les

uniques auteurs et trouver, dans notre esprit public et dans les ressources du gouvernement, le complément obligatoire de ces sacrifices volontaires qui durent depuis trois siècles ?

En 1840, il y a 1600 écoles de tout genre fréquentées par 58,000 enfants et la population est de 700 000 habitants environ.

En 1890, nous trouvons 5507 écoles primaires fréquentées par 260,960 enfants et la population est environ de 1,488,000 âmes : c'est dire qu'en cinquante ans la population n'a que doublé et que la fréquentation des écoles a largement triplé. Que trouverions-nous si nous jetions un regard indiscret sur la multiplicité des collèges classiques, des écoles sépéciales des couvents et des Universités. Bien des pays plus vieux que le nôtre ne peuvent montrer aux étrangers qui les visitent une maison d'éducation supérieure avec des états de service comparables à ceux de l'Université Laval qui, ce soir, nous donne si généreusement l'hospitalité. Cette bienveillance à l'égard de l'École normale primaire ne provoque-t-elle pas un rapprochement bien touchant entre messieurs les directeurs de 1893 et cet Evêque, leur illustre fondateur qui, en mettant toute son âme dans la fondation du séminaire, ne trouvait pas indigne de lui de s'intéresser à l'école des arts et métiers de St-Joachim ?

En 1842, on voit apparaître le premier surintendant de l'Instruction publique ; en 1845, surgissent les associations d'instituteurs dont MM. Toussaint et Lacasse peuvent dire : *Et quorum nunqua pars fui* ; les bureaux des examinateurs sont formés en 1844 et 1846 ; en 1851, grâce à la saine inspiration du Dr Meilleure, on nomme des inspecteurs d'écoles, fonctionnaires indispensables aux progrès de l'enseignement primaire au témoignage même de feu Mgr. Langevin.

Le travail d'organisation avance toujours. L'honorable P. J. O. Chauveau succède au Dr Meilleur en 1855. Cet homme, illustre entre tous, était doué de ces éminentes qualités qui font l'homme d'État. Aussi sut-il donner à l'éducation une impulsion considérable. Dès sa première année, il décide le gouvernement à fonder un journal d'éducation qui, en mettant à portée de tous les notions pédagogiques a rendu d'immenses services. Il travailla immédiatement à

la formation d'une caisse de retraite pour les vieux titulaires de l'enseignement. Mais son œuvre capitale, celle qui absorbait en quelque sorte toute son âme, œuvre d'autant plus chère à son cœur qu'elle était demandée par les évêques de la province, c'est sans conteste la fondation des écoles normales en 1857. Ai-je besoin de parler, Messieurs, de l'organisation du Conseil de l'Instruction publique dont la composition démontre la sagesse de nos autorités religieuses et civiles. Vient ensuite l'établissement des écoles d'industrie et de réforme appelées à faire un bien considérable. Ce mouvement chez les citoyens catholiques marchait de pair avec la multiplication des collèges classiques, des écoles normales et des couvents. L'école polytechnique s'élevait comme par enchantement, grâce à l'activité éclairée de M. le surintendant actuel, l'honorable Gédéon Ouinnet.

Aujourd'hui, au moyen d'un système parfaitement organisé, rien n'échappe à la surveillance active du Conseil de l'Instruction publique. Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles, le nombre d'instituteurs et d'institutrices avec le degré du diplôme dont ils sont porteurs, l'état des maisons d'écoles, celui du mobilier, le salaire de chaque titulaire, tout peut être constaté dans l'espace de quelques instants.

L'Église, l'État, la Famille concourent harmoniquement dans la formation intellectuelle et morale de nos enfants et se prêtent un mutuel appui. Demandons à la Providence que cet ordre subsiste toujours pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de la société.

LES ÉCOLES NORMALES

Un mot de ces institutions, dont l'une d'elles fête aujourd'hui avec tant de pompe ses deux plus anciens professeurs.

La fondation des écoles normales fut saluée avec bonheur par les membres de l'épiscopat qui avaient eux mêmes demandé l'établissement de ces maisons lors du premier concile de Québec, et parmi la population du pays, il n'y eut qu'un vœu pour leur succès.

Lors de l'inauguration de l'école normale Laval, le 12 mai 1857, Mgr Baillargeon, alors coadjuteur de l'archevêque de Québec, déclarait, en terminant son discours, " que le clergé

applaudissait à cette fondation" et ajoutait : " Je demande que cette école normale soit bénie dans son fondateur, qu'elle soit bénie dans son directeur, qu'elle soit bénie dans ses professeurs, qu'elle soit bénie dans ses élèves." M. le Principal Horan, plus tard évêque de Kingston, succéda à Mgr Baillargeon et s'écria : " Que, d'une extrémité à l'autre de notre Canada, l'éducation des enfants soit confiée à des personnes parfaitement aptes à cette tâche si difficile, c'est là le désir que doit former au fond de son cœur tout ami véritable de la patrie. Et celui qui, (1) placé à la tête de l'instruction publique, a pu, par ses travaux et ses efforts persévérants, doter son pays d'institutions destinées à lui procurer de bons instituteurs, celui-là, dis-je, a un droit acquis à notre gratitude."

Monseigneur l'évêque de Montréal, présent à l'inauguration de l'école normale Jacques-Cartier, commença son discours par les paroles qui suivent :

" Je ne m'attendais pas à parler devant une réunion aussi imposante. Je suis pourtant heureux de le faire parce que je trouve l'occasion de témoigner de ma sympathie pour une institution patriotique qui offre les plus sûres garanties à la religion, en se plaçant dès son origine sous sa garde.....

.....

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de signaler les avantages qu'offrira cette école ; je suis convaincu que son importance est parfaitement appréciée de tous ceux qui m'écoutent."

En accordant une si grande sympathie aux écoles normales canadiennes, nos S. S. les évêques affirmaient ce principe : que l'Église et l'État doivent se prêter un mutuel concours dans l'accomplissement de la sainte œuvre de l'éducation de la jeunesse.

De nos jours, N. S. le Pape Léon XIII a confirmé cette doctrine à plusieurs reprises, notamment dans la bulle *Inmortale Dei*, où, indiquant aux catholiques leurs devoirs civils, le souverain Pontife les exhorte " à s'appliquer surtout à faire en sorte que l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse comme il convient à des chrétiens ; de là surtout dépend le salut de la société."

(1) Il voulait parler de feu l'honorable M. P. J. O. Chauveau.

C'est absolument ce que fait actuellement le gouvernement de notre province : il soutient des deniers du peuple des écoles destinées à former des hommes et des femmes qui vont répandre dans nos campagnes les lumières bienfaisantes d'une éducation religieuse et morale.

Le rôle que nos écoles normales remplissent depuis leur établissement est éminemment patriotique et religieux. Les enfants de notre province plus que ceux des autres provinces de la Confédération ont besoin d'une formation complète et virile. Le jeune Canadien-français doit non-seulement lutter pour les besoins de l'existence, mais il doit mettre de plus son intelligence et son énergie au service de la cause si vaillamment défendue par ses pères : droits, langue et coutumes, tel est l'héritage que nous devons conserver avec orgueil. Pour jouer ce rôle, il faut avoir reçu une éducation civique suffisante. Et qui donnera cette éducation primaire indispensable au succès de la cause française en Amérique ? Les écoles normales, en fournissant de véritables maîtres et des institutrices éclairées.

Au-dessus de la langue, des droits et des coutumes, le Canadien place sa foi qu'il a cultivée avec un soin jaloux. L'école primaire doit donc être en mesure de préparer des générations de catholiques sans peur et sans reproche. L'école normale catholique, telle que nous la possédons ici, est appelée à fournir à nos belles campagnes de ces instituteurs et de ces institutrices qui réunissent à la fois les qualités pédagogiques et chrétiennes du parfait éducateur.

En 1887, l'éminent coadjuteur de notre vénéré cardinal rendait le témoignage que voici en faveur de l'école normale de Québec

" Près de trente ans d'une existence glorieuse et féconde en résultats utiles lui ont conquis le droit de cité dans notre pays ; elle est désormais à l'abri des fluctuations presque toujours désastreuses de l'inexpérience et procède avec une sécurité qui, en s'appuyant sur les traditions du passé, lui permet d'envisager l'avenir avec confiance. Le but à atteindre, les programmes à suivre, la méthode d'enseignement, le mécanisme de son cours d'études, tout est si bien consacré par l'usage, que, pour avoir des succès satisfaisants, il lui suffit de ne pas s'écarter de la route suivie

jusqu'ici..... Elle a lieu d'être fière des résultats qu'elle obtient chaque année au triple point de vue, religieux, intellectuel et moral, résultats qui lui concilient les sympathies et la bienveillance du public."

Quelques statistiques établissent les résultats pratiques de cette institution.

En 1860 le nombre total des élèves des écoles normales qui avaient enseigné était de 212 : 41 de Jacques-Cartier ; 89 de McGill et 82 de Laval.

Il y a actuellement dans l'enseignement primaire 767 élèves de nos écoles normales. L'école normale Laval en fournit à elle seule 405 repartis comme suit : 87 inspecteurs et professeurs, 318 institutrices religieuses ou laïques. Nous comptons au nombre de nos anciennes élèves, les supérieures actuelles des Ursulines de Québec et de Roberval, des Sœurs de la Charité de Québec, du couvent de Jésus-Marie de St. Gervais, du couvent du Bon-Pasteur de Van Burren dans le Maine. La fondatrice des sœurs des petites écoles de Rimouski est une ancienne élève de l'école.

Quant au développement intellectuel opéré dans les derniers cinquante ans, il ne peut être nié. Et grâce à Dieu, les écoles normales peuvent en revendiquer une large part, tout en reconnaissant le rôle considérable de nos maisons ecclésiastiques et religieuses. " Le niveau de l'instruction primaire a évidemment monté et cela doit provenir de l'enseignement donné par les instituteurs sortis des écoles normales," disait monsieur l'abbé Lagacé en 1884. Ainsi les autorités les plus respectables reconnaissent que les écoles normales sont aussi indispensables à tout système d'instruction publique que les collèges et les universités.

L'AVENIR

La période des luttes constitutionnelles est déjà loin de nous. Depuis vingt-six ans la province de Québec jouit de la précieuse liberté de se gouverner à sa guise, de faire des lois suivant les aspirations du peuple qui l'habite. Voilà pourquoi, chaque année, nos législateurs travaillent avec soin au perfectionnement de nos codes et de nos statuts. Certes, s'il en était autrement, nous serions indignes du titre de peuple libre que nous sommes si fiers de porter.

Cependant, il y a une page importante de notre législation qui reste inachevée : cette page, c'est celle qui se rapporte à l'enseignement primaire. Ne serait-il pas temps de compléter l'œuvre si patriotiquement commencée par M. Meilleur et si laborieusement continuée par MM. Chauveau et Ouimet ? Si nous regardons ce qui se passe autour de nous, nous sommes forcés d'admettre qu'il y a un point faible quelque part dans notre organisation pédagogique. Ce point faible, messieurs, il se trouve tout entier dans le peu de cas que l'on fait de l'instituteur qu'un des plus grands écrivains de la France contemporaine proclame le premier homme d'État.

C'est un aveu pénible à faire, mais il est temps d'appeler les choses par leur nom : l'instituteur, dans notre province, ne reçoit pas l'appui qu'il serait en droit d'attendre de l'État dont il est l'un des plus fermes soutiens et des plus précieux auxiliaires. Les engagements des instituteurs et des institutrices se font au rabais, comme il y a cinquante ans. L'élève de l'école normale, plein d'ardeur, et d'enthousiasme, instruit théoriquement et pratiquement des devoirs de sa profession qu'il a appris à aimer, court le risque d'être supplanté par une jeune personne qui offre ses services au prix d'une cuisinière de deuxième classe : \$60 à \$100 par année. Est-il une loi, chez nous, qui protège l'instituteur en de telles circonstances ?

Les municipalités sont libres d'engager qui elles veulent et aux conditions qu'elles le veulent. L'instituteur de vingt années d'expérience est confondu avec le diplômé d'hier, le maître le plus habile est remplacé par le premier venu, pourvu que les commissaires trouvent l'occasion d'épargner quelques misérables piastres. Celui qui enseigne 5, 10, 15 ans avec zèle et succès n'a aucun droit acquis garanti par la loi. Le personnel enseignant n'est pas classé d'après le nombre d'années consacrées à l'enseignement et les succès obtenus. Les municipalités elles-mêmes, riches ou pauvres, populeuses ou non, ne sont pas divisées catégoriquement au point de vue scolaire. Tandis que l'avocat, le notaire, le médecin et le dentiste sont protégés par un tarif légal, l'instituteur et l'institutrice sont abandonnés au bon vouloir des commissaires d'écoles. Je me demande pourquoi les fonctions si nobles et si indispensa-

bles de l'instituteur n'ont pas encore été mises sur le même pied que les professions libérales. L'art de former l'intelligence et le cœur de nos enfants est-il inférieur à celui d'extraire des dents, de diagnostiquer une maladie ou de régler une succession? On permet facilement à des jeunes personnes de 15 à 16 ans, non brevetées, de diriger une école, mais personne ne pense à exiger de nos enfants à leur sortie de l'école le certificat attestant qu'ils ont suivi un cours primaire. On a vu à l'organisation des écoles normales, mais on semble oublier que le complément de cette organisation se trouve dans celle des écoles primaires.

Les progrès accomplis depuis un demi-siècle sont considérables, mais nos écoles primaires ne sont pas encore établies sur des bases rationnelles. Qu'arrivent-ils? La plupart des campagnes étant dépourvues d'écoles qui puissent donner au jeune homme une instruction indispensable, les parents envoient leurs garçons dans les villes, au collège, pour se préparer aux luttes de l'avenir.

Les élèves arrivent en foule de tous les coins du pays, le plus souvent sans préparation suffisante, sans apparence aucune de vocation et franchissent le seuil du collège classique. Au bout de quelques années, les parents s'aperçoivent que leur enfant n'est pas fait pour le collège, qu'il y perd son temps: c'est un robuste gaillard bien plus propre à manier le marteau, la hache ou la charrue qu'à tenir une plume. Mais il est trop tard: les goûts et les habitudes de ce fils sont changés, il ne veut plus travailler, maintenant. Il végétera et deviendra une cause de chagrin pour la famille et une disgrâce pour la société. Ces élèves qui réussiraient à vivre honorablement du travail de leurs mains, s'ils recevaient une instruction pratique à l'école de leur village, perdent leur avenir au collège, encombrant inutilement ces institutions qui se voient obligées de jouer en même temps le rôle d'école primaire et celui de collège classique.

Le jour où chacune de nos paroisses sera pourvue d'une école primaire dans le vrai sens du mot, d'une école qui donnera à la masse des enfants les armes nécessaires au combat de la vie, d'une école qui saura reconnaître et faire éclore les vocations, ce jour-là, nos collèges ne recevront dans leur

sein que ceux qui sont réellement appelés à embrasser une carrière libérale ou à entrer dans la plus noble de toutes les carrières, l'état ecclésiastique. Le fils du cultivateur ne sera plus détourné sans raison de la voie de ses pères; le fils de l'ouvrier apprendra à porter avec fierté la vareuse traditionnelle.

La religion et l'instruction, inculquées aux enfants par des maîtres à la hauteur de leur mission, rendraient à la jeunesse canadienne l'énergie et le courage qui va s'affaiblissant de plus en plus et apprendraient à chacun à vivre de son propre travail au lieu de compter sur la protection des pouvoirs publics. Et les collèges classiques n'auraient à s'occuper que de l'enseignement secondaire. L'œuvre de ces maisons serait mieux appréciée. On ne leur demanderait pas des réformes qui concernent exclusivement l'enseignement primaire. Elles exécuteraient leur programme sans entraves et mettraient tous leurs soins à perfectionner les méthodes. Si la classe dirigeante voulait tourner ses regards vers l'enseignement primaire, permettez-moi cette comparaison, elles ne s'exposeraient pas à imiter un peu nos bonnes mères qui, dans bien des cas, mettent un sinapisme à la tête quand un médecin ordonnerait un bain de pieds.

Messieurs, on fait erreur en décriant le clergé, en nous déchirant les uns les autres, en diminuant le prestige de nos maisons d'éducation qui ont été notre sauvegarde aux jours sombres de notre histoire. La plaie est dans l'école primaire. Eh bien! cicatrison-la en établissant des écoles de *première*, de *deuxième* et de *troisième* classe, nous basant pour cela sur la population et les ressources de la localité, et en fixant une échelle de salaires, d'après le degré de l'école. Le brevet, les années d'enseignement, les succès obtenus, les travaux pédagogiques serviraient de bases à la *classification* des instituteurs et des institutrices; chaque classe assurerait à ceux qui la composent un salaire et un poste proportionnels à sa valeur. A sa sortie de l'école primaire, l'élève serait tenu de subir un examen sur les matières élémentaires et recevrait un *certificat d'études*.

Dans mon humble opinion, voilà les réformes qui s'imposent et que je soumets à tant d'éminents personnages qui honorent cette séance.

La démonstration de ce jour ajoute une

belle page aux annales de l'Instruction publique de notre province toujours si française et si catholique. Elle restera comme un témoignage éclatant rendu au zèle et au dévouement de l'instituteur canadien. Le corps enseignant tout entier participe à l'honneur de ces deux nobles vétérans qui ont consacré leur vie et leurs talents à l'éducation de la jeunesse.

L'Eglise qui les félicite et les bénit aujourd'hui nous rappelle à tous le devoir qui nous incombe de la secourir dans sa mission éminemment civilisatrice. Elle nous convie à l'honneur par la bouche même de son auguste chef. Préparons-lui des enfants dociles et des défenseurs. La patrie qui par ses représentants les plus autorisés, honore aujourd'hui ces laboureurs de la pensée, veut aussi que nous lui donnions des citoyens intègres et éclairés. Mettons-nous de tout cœur au service de cette cause. Sachons faire pénétrer bien avant dans l'esprit de nos élèves les leçons de notre glorieuse histoire si féconde en précieux enseignements.

Soyons dignes du poste de confiance que l'on nous a confié.

Que ces nobles aspirations, toujours présentes à la mémoire, raniment notre courage, stimulent notre ardeur et nous fassent trouver légère la tâche pénible et difficile que nous avons à remplir. Soumettons-nous à un travail constant et nous pourrions avoir confiance de réaliser la devise de l'École normale Laval :

Rendre le peuple meilleur.

Dans le prochain numéro nous publierons une notice biographique de MM. Toussaint et Lacasse, ainsi que les jolies lettres qui leur ont été adressées par plusieurs correspondantes religieuses.

Le prochain numéro de *l'Enseignement Primaire* contiendra aussi les délibérations officielles de la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et le procès-verbal de la conférence pédagogique qui a eu lieu à l'École normale Laval le 19 mai dernier.

Une belle brochure

Une brochure contenant tous les détails se rapportant aux grandioses fêtes du cinquantième Toussaint et Lacasse sera publiée bientôt. Cet ouvrage sera illustré de plusieurs portraits.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, la paroisse de "Sainte-Rose de Lima de Sweetburg", dans le comté de Missisquoi, avec les limites suivantes, savoir :

Bornée au nord par le township de East Farnham, à l'est partie par le township de Brome, partie par le township de Sutton, au sud par la ligne qui sépare les Nos. 15 des Nos. 16 dans les I, II, III et IVe rangs du township de Durham, par la ligne qui sépare le No. 17 du No. 18 dans le Ve rang ; par la ligne qui sépare les Nos. 20 des Nos. 21 dans les VIe et VIIe rangs ; par la ligne qui sépare le No. 23 du No. 24 dans le VIIIe rang ; à l'ouest par la ligne qui sépare les Nos. 16 et 17 du IVe rang des Nos. 16 et 17 du Ve rang ; par la ligne qui sépare les Nos. 18, 19 et 20 du Ve rang, des Nos. 18, 19 et 20 du VIe rang ; par la ligne qui sépare les Nos. 21, 22 et 23 du VIIe rang, des Nos. 21, 22 et 23 du VIIIe rang ; par la ligne qui sépare les Nos. 24, 25, 26, 27 et 28 du VIIIe rang, des Nos. 24, 25, 26, 27 et 28 du IXe rang, du même township de Dunham.

Ce territoire forme partie actuellement des municipalités scolaires de Dunham, de Cowansville et de Sweetburg, dans le comté de Missisquoi.

Avis de changement de limites

Détacher de la municipalité de Bristol, comté de Pontiac, $\frac{1}{2}$ N. E. des lots 9 et 10, $\frac{1}{2}$ N. O. $\frac{1}{4}$ E. et $\frac{1}{4}$ S. O. du lot 8, dans le onzième rang ; lots 8 et 9 et $\frac{1}{2}$ S. des lots 6 et 7 dans le douzième rang, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de North, même comté. 18 mai 1893.

Détacher de la municipalité de la Côte Saint-Luc, comté d'Hochelega, les lots 176, 176a et 176b, du cadastre de la "Paroisse de Montréal," et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité du "Coteau Saint Pierre," dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1893.